

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Royan

Séance du 21 décembre 1964

OBJET :

Stade d'Honneur - Instance de
ROYAN/Bonnefoy, Sarger
Lavergne -
Allocation provision-
nelle de 600 F à M.
GUIRAUTON Expert

Le vingt et un décembre mil neuf cent soixante quatre, à dix huit heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire d'après convocations faites le 16 décembre 1964.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, BERLAND, REIX, NARTEAU, BUJARD, GACHET, GALLAND

Représentés : M. ETCHEBER par M. MATRAS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la décision du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 30 octobre 1964 accordant une allocation provisionnelle de 600 F à Monsieur GUIRAUTON à valoir sur le montant de ses frais et honoraires dans l'instance Ville de Royan/Bonnefoy-Sarger-Lavergne

Vu la requête présentée par l'intéressé

DECIDE :

- de verser à Monsieur GUIRAUTON Ingénieur des Arts et Manufactures, 16 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Talence (Gironde) C. C. P. Bordeaux 28.31.00, une allocation provisionnelle de 600 F à valoir sur le montant de ses frais et honoraires dans l'instance Ville de Royan/Bonnefoy-Sarger-Lavergne.

64158

ROYAN
31 DEC 1964
COURRIER
N°

- que cette somme sera imputée chapitre XXXI article 1
du budget de 1964 "Dépenses Imprévues".



APPROUVE

fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
ont signé au registre MM. les Membres présents

ROCHEFORT-s/MER, le ~~30~~ DEC. 1964
Le Sous-Prefet,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,